

COMMUNE DE DESSENHEIM
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019 -

Sous la présidence de Monsieur Alexis CLUR, maire.

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 00.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne SERAFYN

Présents : 9	<ol style="list-style-type: none">1. CLUR Alexis, maire2. HAULER Gilbert, adjoint3. STATH Michèle, adjointe4. DIRRINGER Clément5. MULLER Christophe6. AGUILAR Frédéric7. TURCO Estelle8. STOELTZLEN Laurence9. MULLER Maxime
Procuratation(s) : 3	<ol style="list-style-type: none">1. STATH Bernard proc. à HAULER Gilbert2. VAUTRIN Corinne proc. à STOELTZLEN Laurence3. GREACKER Isabelle proc. à STATH Michèle
Absent(e) excusé(e) non représenté(e) : 0	0.
Absent(s) non excusé(s) : 1	<ol style="list-style-type: none">1. ESCAMILLA Patricia

ORDRE DU JOUR

1.	PROCES-VERBAL DU 20 JUIN 2019 - APPROBATION.....	53 -
2.	APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS	54 -
2.1	COM. DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – RAPPORT D’ACTIVITES.....	54 -
2.2	COM. DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – DECHETS URBAINS.....	54 -
2.3	SIAEP – QUALITE DE L’EAU	54 -
3.	ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS – CONVENTION FINANCIERE	54 -
4.	CHASSE COMMUNALE LOT N° 5 – AGREMENT GARDE-CHASSE	55 -
5.	ASSURANCE STATUTAIRE – CONTRAT GROUPE 2020-2023	55 -
6.	DECISION MODIFICATIVE N° 2/2019	56 -
7.	INFORMATIONS.....	57 -
7.1	COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS.....	57 -
7.2	DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL -	57 -
7.3	DOSSIERS COMMUNAUX	58 -
7.4	URBANISME	59 -
7.5	AUTRES INFORMATIONS	59 -
8.	DATES A RETENIR.....	60 -
9.	DIVERS - TOUR DE TABLE	60 -

Monsieur le maire expose que le point « décision modificative n° 2/2019 » devrait être rajouté à l’ordre du jour. L’assemblée, à l’unanimité, accepte la modification demandée.

I. PROCES-VERBAL DU 20 JUIN 2019 - APPROBATION

Aucune remarque n’étant émise, le conseil municipal approuve, à l’unanimité, le procès-verbal du 20 juin 2019.

2. APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS

2.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – RAPPORT D'ACTIVITES

Le rapport retraçant les diverses actions réalisées par la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, au cours de l'exercice 2018, est présenté à l'assemblée. La communauté de communes est intervenue dans les secteurs suivants :

- petite enfance
- culture et animations du territoire
- développement du territoire
- environnement et développement durable
- urbanisme et habitat
- espaces verts
- développement du territoire

Ce rapport, disponible en mairie, est soumis à l'assemblée pour approbation.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ☞ **prend acte du rapport d'activités 2018 émis par la communauté de communes Pays Rhin-Brisach et ne formulent aucune remarque particulière.**

2.2 COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH – DECHETS URBAINS

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach a transmis le rapport 2018 portant sur le service public « Déchets ménagers et assimilés ».

Le document est présenté par Mr Gilbert HAULER, adjoint. Il expose les points essentiels, apporte tous commentaires utiles et précise que le document est disponible en mairie.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ☞ **prend acte du rapport 2018 « Déchets ménagers et assimilés » émis par la communauté de communes Pays Rhin-Brisach et ne formule aucune remarque particulière.**

2.3 SIAEP – QUALITE DE L'EAU

Conformément à la réglementation, le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine du Rhin est soumis à l'assemblée.

Ce document donne tous renseignements sur la gestion du service public, présente les indicateurs techniques et financiers, ainsi que les travaux réalisés.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ☞ **approuve le rapport 2018 établi par le SIAEP de la Plaine du Rhin**

3. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS – CONVENTION FINANCIERE

L'association Sports et Loisirs doit, dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public, réaliser d'importants travaux portant sur la sécurité incendie et l'accessibilité handicap. Ces travaux sont estimés à 500 000 € HT.

L'association assure également les frais de fonctionnement du bâtiment qui s'élèvent, en moyenne, à 30 000 € par an.

L'objectif de la commune étant de soutenir financièrement l'association, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la convention à passer obligatoirement avec l'association pour le versement de la participation de 100 000 €, au titre de la première tranche des travaux.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant la vie associative, sportive et festive

Considérant la réglementation qui s'impose à l'association ASL

- **approuve la convention à établir entre la commune de Dessenheim et l'association Sports et Loisirs de Dessenheim accordant une subvention de 100 000 € dès mise en œuvre de la première tranche des travaux**
- **autorise Monsieur le maire à signer ledit document**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget en cours – article 20422**

Concernant les modalités de versement de l'aide départementale, celles-ci ont été précisées au président de l'ASL les 10 juillet et 24 août 2019.

4. CHASSE COMMUNALE LOT N° 5 – AGREMENT GARDE-CHASSE

Monsieur François RINGLER, locataire de chasse du lot n° 5, conformément à l'article n° 31 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin, pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024, propose la nomination de Monsieur Francis FOECHTERLE en qualité de garde-chasse particulier.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant l'avis favorable, en date du 2 septembre 2019, de la Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin

Considérant l'avis de la commission communale consultative de la chasse sollicité le 26 août 2019

- **émet un avis favorable à l'agrément de Monsieur Francis FOECHTERLE en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse n° 5.**

5. ASSURANCE STATUTAIRE – CONTRAT GROUPE 2020-2023

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code des assurances

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres du 1er juillet 2019

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 1er juillet 2019, autorisant le président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS

Vu l'exposé du maire

Vu les documents transmis

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

☞ **décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.**

- **assureur : CNP Assurances / SOFAXIS**
- **régime du contrat : capitalisation**
- **préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.**

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,20 %

et

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %

☞ **prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés**

Et à cette fin,

☞ **autorise le maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.**

☞ **prend acte que la collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

6. DECISION MODIFICATIVE N° 2/2019

Le groupe scolaire dispose de deux copieurs acquis en 2012. L'équipement pour photocopies couleur présente quelques dysfonctionnements. Considérant l'âge des appareils et le nombre de copies effectué, Monsieur le maire propose d'acquérir un nouvel équipement faisant fonction de copieur, imprimante et scanner, en noir/blanc et couleurs. Il propose de retenir l'offre de la société DYCTAL BUREAUTIQUE de Colmar pour un montant de 4 702.80 € TTC (reprise de 500 € déduite).

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant la nécessité d'équiper le groupe scolaire d'un copieur – multi fonctions - noir/blanc et couleurs

- ⇒ retient l'offre de la société **DYCTAL** de Colmar pour l'acquisition d'un copieur multifonctions pour 4 702.80 € TTC
- ⇒ prend acte du contrat de maintenance
- ⇒ vote la décision modificative n° 2/2019 suivante :
 - article 020 - dépenses imprévues : - 4 800
 - article 2183 – matériel de bureau et informatique : + 4 800
- ⇒ autorise Monsieur le maire à signer tous documents utiles

7. INFORMATIONS

7.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

Néant

7.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de sa délégation générale, Monsieur le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises :

- **Droit de préemption** : la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :
 - section 37 n° 342/187 (lotissement Herrenweg)
 - section 37 n° 371/187 (lotissement Herrenweg)
 - section 37 n° 343/187 (lotissement Herrenweg)
 - section 54 n° 125 (rue du Château d'Eau)
 - section 05 n° 643/515 (rue des Vosges)
 - section 05 n° 473/215 (rue de Neuf-Brisach)
 - section 01 n° 404/28 (rue de Neuf-Brisach)**Le conseil municipal prend acte.**

- **Marché « Travaux réhabilitation mairie »**

Monsieur le maire rend compte de l'avancement des travaux :

- phase I (RDC) quasiment achevée
- déménagement effectué le 27 août (remerciements aux élus ayant participé à ce travail)
- VRD en cours

Travaux hors marché

- nettoyage chantier par la Société NET ALSACE : 1 680 € TTC
- éclairage extérieur :
 - Société TPV : 2 214.00 € TTC
 - Société VINCENTZ : 1 297.75 € TTC
 - Société VIALIS : 15 954.00 € TTC
- mobilier bureau – Menuiserie Brey : 6 876 € TTC

et des avenants qui se sont imposés au fil du chantier.

- **Lot n° 01 – VRD – TPV**
Fourniture et pose de longrines béton : sous-traitance confiée à l'entreprise EUROVIA de Colmar
Le conseil municipal prend acte.

- **Lot n° 02 – Gros-oeuvre – Franc BASSO**
 - signature de l'avenant n° 6 en diminution (- 0.58 %) le 9 juillet 2019
 - marché initial + avenants : 250 163.65 € TTC
 - avenant n° 6 : - 1 440.00 € TTC
 - nouveau marché : 248 723.65 € TTC

Le conseil municipal prend acte.

- **Lot n° 07 – Menuiseries extérieures bois – Menuiserie BADER**
 - signature de l'avenant n° 1 en augmentation (+ 1.81 %) le 25 juin 2019
 - signature de l'avenant n° 2 en diminution (-2.58 %) le 4 juillet 2019
 - marché initial : 248 061.60 € TTC
 - avenant n° 1 : 4 478.00 € TTC
 - avenant n° 2 : - 6 520.80 € TTC
 - nouveau marché : 246 018.80 € TTC

Le conseil municipal prend acte.

- **Lot n° 08 – Plâtrerie faux plafond – Ets OLRV CLOISONS**
 - signature de l'avenant n° 1 en diminution (- 9.63 %) le 9 juillet 2019
 - marché initial : 80 400.00 € TTC
 - avenant n° 1 : - 7 743.72 € TTC
 - nouveau marché : 72 656.28 € TTC

Le conseil municipal prend acte

- **Lot n° 09 – Chauffage sanitaire VMC – Ets LABEAUNE**
 - signature de l'avenant n° 3 en diminution (- 2.19 %) le 20 juin 2019
 - marché initial + avenants : 90 189.39 € TTC
 - avenant n° 3 : - 1 975.00 € TTC
 - nouveau marché : 88 214.39 € TTC

Le conseil municipal prend acte

- **Lot n° 11 – Menuiseries intérieures – Ets BREY**
 - signature de l'avenant n° 2 en augmentation (+ 5.47 %) le 9 juillet 2019
 - signature de l'avenant n° 3 en diminution (- 2.12 %) le 9 juillet 2019
 - marché initial + avenant : 54 920.42 € TTC
 - avenant n° 2 : 3 006.00 € TTC
 - avenant n° 3 : - 1 228.80 € TTC
 - nouveau marché : 56 697.62€ TTC

Le conseil municipal prend acte

7.3 DOSSIERS COMMUNAUX

- **Eglise** : les travaux de mise en place d'une alarme incendie type 4 ont été commandés, en juillet, auprès de l'entreprise Actu'Elec de Alolsheim. Coût de l'opération 2 968.80 € TTC. Il sera également procédé au remplacement du planétaire des cadrans par l'entreprise BODET pour un montant de 3 333.36 € TTC.
- **Bâtiment 12 Grand rue** : Madame Justine KAPPLER a sollicité la commune pour, via une location, implanter son activité commerciale « Ô p'tit marché de Justine » dans le bâtiment communal situé 12 rue Geiger, vacant depuis le mois de mai. Monsieur le maire apporte toutes explications utiles.
- **Déclaration sinistre** : le poteau incendie situé à hauteur du n° 33 de la rue de Balgau a été heurté par un véhicule le 3 septembre. Une déclaration sinistre a été adressée à la CIADE le jour même.

Le conseil municipal prend acte
- **Personnel** : Monsieur le maire rend compte des congés pour maladie d'un agent communal.

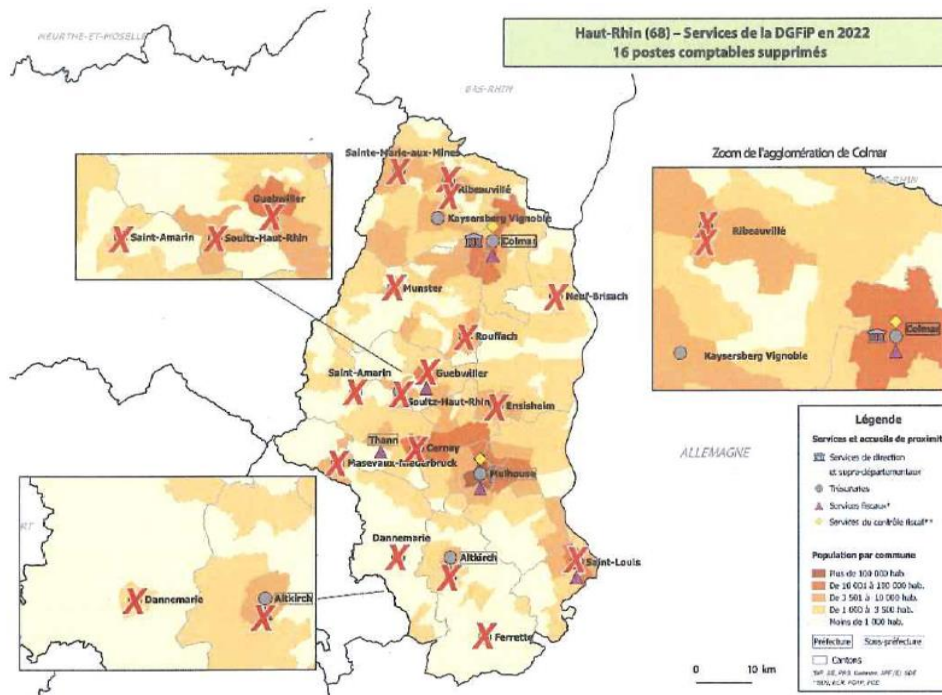
7.4 URBANISME

- **Autorisations du sol :** les dernières autorisations d'urbanisme sont communiquées à l'assemblée

7.5 AUTRES INFORMATIONS

- **Dotations Natura 2000 :** le gouvernement a institué une dotation de 5 millions d'euros pour soutenir les communes de moins de 10 000 habitants et couverte à plus de 75 % par un site « Natura 2000 ». La commune de Dessenheim étant éligible, la dotation 2019 s'élève à 9 676 €.
- **Fermeture des trésoreries :** Le gouvernement prévoit la suppression sur le territoire national de 989 trésoreries et centres des finances publiques d'ici à 2022. Ces fermetures seront en partie compensées par l'ouverture d'accueils de proximité qui regrouperont les différents services de l'administration.

Dans le Haut-Rhin, à l'horizon 2022, 16 trésoreries seront supprimées, dont celle de Neuf-Brisach (cf carte ci-dessous).



Monsieur le maire donne, à ce titre, lecture du courrier transmis par le président de la communauté de communes à la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin.

- **Gaminerie :** la gaminerie accueille 12 enfants, les mercredis de 8 h 15 à 12 h 15, à compter du 26 août 2019.
- **Brigades vertes :** le bilan d'activités des gardes de la Brigade Verte pour la période du 1er au 31 août 2019 est communiqué à l'assemblée.

- **Conseil d'école** : Les effectifs scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire sont respectivement de :
 - Petite section : 13
 - Moyenne section : 16
 - Grande section : 13soit 42 enfants scolarisés à l'école maternelle

- CP : 18
- CE1 : 18
- CE2 : 19
- CMI : 16
- CM2 : 14
- soit 85 enfants scolarisés à l'école élémentaire

- **Aire de jeux** : il est rappelé qu'en septembre/octobre, l'heure de fermeture de l'espace de jeux est fixée à 17 h 30.

- **Antenne mobile** : la pose des équipements Free est en cours.

8. DATES A RETENIR

- 08 octobre à 20 h CCC Sapeurs pompiers
- 20 octobre Fête des aînés
- 24 octobre à 20 h Conseil municipal
- 11 novembre à 9 h 30 Commémoration
- 12 décembre à 20 h Conseil municipal

9. DIVERS - TOUR DE TABLE

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clôt la séance à 21 h 30 heures.